

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

**SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021** - Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 23 septembre 2021. L'an deux mil vingt et un le trente septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la Salle des Associations (changement de lieu de réunion en raison du contexte sanitaire Covid-19), en Séance publique, sous la présidence de M. **RALLU** Philippe, Maire de Sougé-le-Ganelon.

**Date d'affichage de la convocation** : 23 septembre 2021

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal – Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – M. CHEVÉ Gilles – M. CHEMIN Loïc - M. BOULAY Gérard – Mme TROCHERIE Arlette - Mme LENORMAND Valérie – M. COMMIN Cédric -

**ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES** : Mme BOUCHER Brigitte - Mme REVERT Anne-Claire - Mme JULIENNE Martine - Mme PITOU Peggy –

**Mme BOUCHER Brigitte a donné pouvoir à M. RALLU Philippe.**

### ◆ **Adoption de l'Ordre du jour :**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de séance du 01.07.2021

**Ajout délibération** : Aliénation de portions du chemin rural n°15 (lancement procédure de vente et mise à l'enquête publique)

**Retrait délibération** : Fonds Pays de la Loire Plan de Relance Investissement Communal pour Rénovation éclairage public et réfection de voirie et trottoirs en agglomération : mise en conformité de la délibération → **Délibération antérieure validée**

### **Soumis à délibération**

- Tarif exceptionnel location salle polyvalente Chambre d'Agriculture de l'Orne le 22/06/2021
- Gratuité de l'adhésion bibliothèque et modification du Règlement intérieur
- Tarif redevance assainissement collectif année 2022

### **Non soumis à délibération**

- Borne de recharge véhicules électriques
- Repas des Anciens
- Point sur les travaux de l'année
- Informations diverses
- Questions diverses

### **Compte rendu des décisions du Maire en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

◆ **Désignation du secrétaire de séance** : Mme TROCHERIE Arlette est désignée secrétaire de séance.

♦ **Adoption du compte rendu de séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021** : le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**ALIENATION DE PORTIONS DU CHEMIN RURAL N°15 (LANCEMENT PROCEDURE DE VENTE ET MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE) :**

A l'occasion d'une opération de division parcellaire de la propriété privée cadastrée Section ZH n°170, 20, 85 et 86 au lieu-dit *La Haute Robinière*, il a été constaté que cette propriété empiétait sur le chemin rural n°15 contigu. Le même constat a été fait pour la propriété Section ZH n°83 et 85.

Une proposition de régularisation a été faite auprès des riverains concernés.

Le prix de vente proposé est de 2,47 € / m<sup>2</sup> faisant référence à la vente d'un délaissé de voirie au lieu-dit *La Chapelle* en 2016.

S'agissant d'un chemin rural, ces aliénations nécessitent une procédure d'enquête publique préalable, conformément au Code rural.

**DELIBERATION N°D20210930-051** (Présents : 11 – Votants : 12 - Pour : 12)

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son article L161-10 et L.161-10-1,

Vu le décret n°2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux,

Considérant que des portions du chemin rural n°15 ne sont plus affectées à l'usage du public,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- constate la désaffectation de portions du chemin rural n°15,
- décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L.161-10 du Code rural,
- autorise le Maire à organiser l'enquête publique préalable à l'aliénation et à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette affaire.

**TARIF EXCEPTIONNEL LOCATION SALLE POLYVALENTE CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ORNE LE 22.06.2021 :**

**DELIBERATION N°D20210930-052** (Présents : 11 – Votants : 12 - Pour : 12)

Le Maire fait part au Conseil municipal de la location de la salle polyvalente par la Chambre d'Agriculture de Normandie – Ets de l'Orne, en date du 22 juin 2021, pour l'organisation d'une réunion.

Compte tenu de l'indisponibilité d'une partie de la salle en raison de l'installation des bureaux de vote à cette période, il propose d'appliquer une remise 50 % sur le tarif de location d'un montant initial de 164 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette proposition et fixe, à titre exceptionnel, le prix de cette location à la somme de 82 €.

Le Maire est autorisé à émettre le titre de recettes correspondant.

**GRATUITE DE L'ADHESION BIBLIOTHEQUE ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :**

**DELIBERATION N°D20210930-053** (Présents : 11 – Votants : 12 - Pour : 12)

Le Maire fait part au Conseil municipal de la délibération en date du 26.09.2006 fixant les tarifs d'adhésion à la Bibliothèque depuis son ouverture à compter du 1er octobre 2006.

Les recettes encaissées annuellement à ce titre sont peu importantes (de l'ordre de 100 €) et nécessitent une régie.

Compte tenu du faible montant des recettes encaissées, il propose pour des raisons de simplification administrative, d'instaurer la gratuité de l'adhésion à ce service à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Par ailleurs, il est proposé d'apporter quelques modifications au Règlement intérieur, notamment de porter le nombre de documents empruntés à la fois à 5 (article 11) - et de supprimer l'article 13 relatif à la restriction à l'emprunt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'instaurer la gratuité de l'adhésion à la bibliothèque municipale à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021,
- approuve la modification du Règlement intérieur de la Bibliothèque tel que présenté en annexe.

La régie de recettes sera supprimée par décision du Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal accordées au Maire par délibération n°D20200525-029 du 25.05.2020.

### **TARIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF A COMPTER DE L'ANNEE 2022 :**

**DELIBERATION N°D20210930-054** (Présents : 11 – Votants : 12 - Pour : 12)

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'évolution des tarifs de la redevance assainissement à compter de l'année 2022.

Il rappelle l'instauration d'un abonnement au service d'assainissement collectif d'un montant annuel fixé à 30 € par branchement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de porter le tarif de la redevance assainissement à **1,35 €** (un euro et trente cinq centimes) / **m<sup>3</sup>** d'eau consommée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- de maintenir inchangé le tarif de la redevance d'abonnement annuelle à **30 € par branchement** (soit 15 € par semestre).

### **BORNE DE RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUES :**

La commande de travaux a été passée à Bouygues ES, entreprise retenue par le Département de la Sarthe dans le cadre du groupement de commandes, en date du 16.09.2021. Ces bornes seront placées parking de la pharmacie.

Une demande de prime Advenir (programme financé par les Certificats d'Economie d'Energie) a été déposée le 23.09.2021 ; les travaux devront être réalisés avant le 30.04.2022 pour percevoir cette aide.

Le plan de financement de l'opération s'établit ainsi comme suit :

| Coût € ht                            |           | Financements                  |           |
|--------------------------------------|-----------|-------------------------------|-----------|
| Etudes                               | 463,40    | Région Pays de la Loire (CTR) | 10 800,00 |
| Travaux                              | 16 264,60 | Prime Advenir                 | 5 400,00  |
| Supervision maintenance et monétique | 146,00    | Autofinancement               | 1 759,40  |
| Branchement Enedis                   | 1 085,40  |                               |           |
|                                      | 17 959,40 |                               | 17 959,40 |

Soit un reste à charge communal de 9,8 %.

## REPAS DES ANCIENS :

Le traditionnel repas offert chaque aux personnes âgées de 65 ans et plus aura lieu cette année le **dimanche 7 novembre**.

L'animateur ayant fait part de son désistement pour raisons de santé, une solution va être recherchée.

La **Commission sociale** (qui remplace le Ccas dissout au 01.01.2020) se réunira le lundi 4 octobre pour définir les modalités d'organisation de ce repas.

## POINT SUR TRAVAUX :

◆ **Couverture de l'atelier municipal** (Sas Breton) : travaux terminés. **Coût** : 21 808 €ht subventionnés à hauteur de 16 614 € (76 %) par le Département au titre du *Plan de Relance*, soit un reste à charge communal de 5 194 € (24 %).

◆ **Rénovation éclairage public du Bourg** (Sté Citéos) – **1<sup>ère</sup> tranche / 3** : démarrage des travaux le 27 septembre. **Coût** : 21 727 €ht. Cette 1<sup>ère</sup> tranche concerne le remplacement de 27 points lumineux boules par des lanternes Led modèle Verso et de 3 mâts par des candélabres routiers dans le carrefour en entrée de Bourg côté zone commerciale. Le montant des 3 tranches du marché pour les années 2021, 2022, 2023 est de **116 144 €ht**. Subvention DETR attribuée au taux de 20 % soit 23 229 €. Demande de subvention Régionale en attente de réponse.

La pose de prises pour les illuminations reste à étudier pour chiffrage.

◆ **Vidéoprotection** (Sté Citéos) : commande de travaux lancée le 27 septembre. **Coût** : 18 000 €ht. Les caméras seront positionnées parking de la salle polyvalente et Pav et cimetière et Pav. Un diagnostic de sécurité gendarmerie est demandé par la Région dans le cadre de la demande de subvention. - Financements accordés : FIPD (**F**onds **I**nterministériel de la **P**révention de la **D**élinquance) : 30% ; Région : 50% soit un reste à charge communal de 3 600 € (20 %).

◆ **Peintures école** (M. Legagneux) : travaux effectués en août (sous-toitures classe maternelle, fenêtres et portes anciennes classes, portail d'entrée, portillon). Un nouveau programme de réfection de peintures sera établi pour le budget 2022 (mairie, presbytère, école, cantine).

◆ **Installation des stores des classes** (Sté MPO) : remplacement des stores vétustes prévu aux vacances de Toussaint.

◆ **Rénovation des stores extérieurs en tissu des anciennes classes (garderie + salle Mémoire & Patrimoine)** : devis Latouche pour un montant de 1 230 € retenu. A inscrire au budget 2022.

◆ **Automatisation de la serrure de l'église** : devis attendu.

◆ **Travaux de maçonnerie chapelle sud intérieur de l'église** : devis sté MRC pour un montant de 990 € retenu. A inscrire au budget 2022.

◆ **Accessibilité des ERP** (Etablissement Reçevant du Public) : un point a été fait avec la DDT sur le programme de travaux figurant dans Ad'AP. Les travaux sont terminés et le dossier administratif est en cours de finalisation.

◆ **Jeu lotissement du Pressoir** : jeu coccinelle installé.

- ◆ **Défiibrillateur extérieur** : en attente de livraison. Acquisition effectuée dans le cadre d'une commande groupée du Sdis. Cet équipement sera installé à proximité de la Mairie.
- ◆ **Cuisine salle des Associations** : un dossier de demande de subvention a été déposé dans le cadre du programme Leader. La consultation d'architectes est close. Ce projet sera lancé en 2022 selon les possibilités budgétaires.

### INFORMATIONS DIVERSES :

- ◆ **Lotissement** : 4 parcelles vendues dont 3 en attente de signature ; fauchage des parcelles effectuée par l'Esat de Bellevue ; panneau d'entrée de lotissement à poser par les services techniques communaux.
- ◆ **Champ photovoltaïque zone d'activités communautaire du Gué-Ory** : en cours d'études avec la Sté E-Sweet. Une réunion s'est tenue en Préfecture.
- ◆ **Vérification technique des aires de jeux** : rapport du contrôle Socotec à regarder afin de traiter les points demandés ; voir à supprimer certains jeux vétustes et à prévoir leur remplacement.
- ◆ **Inauguration des arbres naissances 2019** : 5 enfants sont concernés. Cette manifestation se déroulera le samedi 6 novembre à 11h en présence des familles concernées et intéressées. Sur invitation.
- ◆ **Médaille militaire** : la remise de la Médaille militaire à M. Bourdin Michel, ancien d'Afn, se fera au Mans à l'occasion de la cérémonie départementale du 11 novembre 2021. Une cérémonie locale sera ensuite organisée en présence des membres AFN et des Président(e)s d'Associations (date à définir).
- ◆ **Curage de fossés** : point à refaire avec la Cchsam pour la réalisation des travaux prévus au programme 2021.
- ◆ **Accueil gratuit des enfants de Sapeurs-Pompiers Volontaires à la garderie périscolaire** : une convention avec le Sdis sera validée en Sivos.
- ◆ **Demandes de passage piéton rue de la Fontaine et panneau « voie sans issue » rue de la Basse Cour** : ces dépenses seront inscrites au budget 2022.
- ◆ **Rentrée scolaire** : 139 élèves sur les 2 sites (Sougé : 69 – Assé : 70).
- ◆ **Communication** :
- ✓ **Exposition « Sougé raconte la Gaudinière de 1529 à 2021 »** : 240 visiteurs à ce jour et beau succès pour les fondateurs d'Antoigné, présents les 25 & 26 septembre.
- ✓ **Points abordés en Commission le 22 septembre – Sylvie Beucher** :  
Bulletin municipal  
Site internet : évolutions et mise à jour à effectuer en lien avec Rezonova  
Journée citoyenne : prévue pour mai 2022 sous forme d'ateliers  
Marché de Noël et décorations : le 11 décembre 2021 ; confection de paquets cadeaux à positionner en entrée de Bourg zone commerciale

◆ **Fleurissement** : Une réunion de la commission est fixée au lundi 18 octobre à 17 h 30.

◆ **Cérémonie du 11 novembre** : une messe sera célébrée à 10 h 30 en l'église de Sougé pour les 8 communes de la Paroisse, suivie de la cérémonie au Monument aux Morts au cimetière.

◆ **Demandeurs d'emploi** :

Au 15/09/2021 : 46 dont 25 hommes – 21 femmes – 41 indemnisables

**QUESTIONS DIVERSES** : Néant.

La séance est levée à 22h45.

**Numéros d'ordre des délibérations prises :**

D20210930-051

D20210930-052

D20210930-053

D20210930-054

La Secrétaire,  
Arlette TROCHERIE.

Le Maire,  
Philippe RALLU.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DU 01/07/2021 au 29/09/2021**

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à l'Assemblée des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que lui a accordée le Conseil municipal par délibération du 28 mars 2014, conformément à l'article L2122-22 du CGCT.

Il donne ainsi lecture des décisions prises depuis le 01/07/2021 :

| DECISIONS       |                   |  |  |  |
|-----------------|-------------------|--|--|--|
| Numéro          | Date de signature | Objet  | Tiers  | Montant HT   |
| DEC20210719-026 | 19/07/2021        | Certificat RGS-SRCI  | Sas SRCI<br>28000 Chartres                                 | 185,00 €   |
| DEC20210722-027 | 22/07/2021        | Remplacement mât éclairage public accidenté résidence des Avaloirs | Sas Garczynski Traploir (Citéos)<br>72088 Le Mans Cedex 09 | 1 085,23 €   |
| DEC20210722-028 | 22/07/2021        | Remplacement mât éclairage public accidenté rue des Cytises        | Sas Garczynski Traploir (Citéos)<br>72088 Le Mans Cedex 09 | 780,00 €   |
| DEC20210727-029 | 27/07/2021        | Nettoyage vitres mairie-bibliothèque-salle associations            | Sté DeCA Propreté<br>61000 Alençon                         | Contrat 36 mois<br>mairie-biblio 360 €/an<br>(3 passages)<br>salle assos 36 €/an<br>(2 passages) |
| DEC20210903-030 | 03/09/2021        | Fourniture vérin électrique lagune                                 | Sas OPURE (CREA STEP)<br>37360 Beaumont Louestault         | 535,00 €   |
| DEC20210924-031 | 24/09/2021        | Système de vidéoprotection salle polyvalente cimetière PAV         | Sas Garczynski Traploir (Citéos)<br>72088 Le Mans Cedex 09 | 18 000,00 €  |
|                 |                   |  |  |  |
|                 |                   |  |  |  |
|                 |                   |  |  |  |
|                 |                   |  |  |  |
|                 |                   |  |  |  |
|                 |                   |  |  |  |

| CONCESSIONS CIMETIERE |                   |                  |      |       |              |             |
|-----------------------|-------------------|------------------|------|-------|--------------|-------------|
| Numéro                | date de signature | Nom du titulaire | Type | Durée | Date d'effet | Emplacement |
|                       |                   |                  |      |       |              |             |
|                       |                   |                  |      |       |              |             |
|                       |                   |                  |      |       |              |             |
|                       |                   |                  |      |       |              |             |

ANNEXE AU PV DE SEANCE DU 30.09.2021

Je soussigné M. Philippe RALLU, Maire de Sougé le Ganelon, atteste avoir affiché le présent compte rendu à la Mairie du 05 octobre 2021 au .....